République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON DE YDES

MAIRIE D'YDES

✆ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 030-2025 - VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT – Fêtons la Musique - 20 Juin 2025

Le Maire d'Ydes,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code de la route, et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2213-1 à L 2213-6 ;
Vu la demande de Mr Patrice MAURIO,

Considérant qu'en raison de la manifestation **Fêtons la Musique le 20 Juin 2025**, il convient de règlementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le Vendredi 20 juin 2025 de 14h00 au samedi 21 juin 2025 10 h00, Place Pompidou et Rue de la Gare , comme indiqué sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place et entretenue sous la responsabilité des organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 3 : Cet arrêté ne s'applique pas aux véhicules de service, de secours et d'incendie et aux véhicules des organisateurs.

ARTICLE 4 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades Ydes/Champs ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Ydes ;
- Monsieur Patrice MAURIO,

chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Ydes, le 19 mai 2025
Le Maire,

MAIRIE D'YDES 15 (Cantal)

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le maire certifie le caractère exécutoire cet acte sous sa responsabilité

Barrières et panneaux Route barrée —

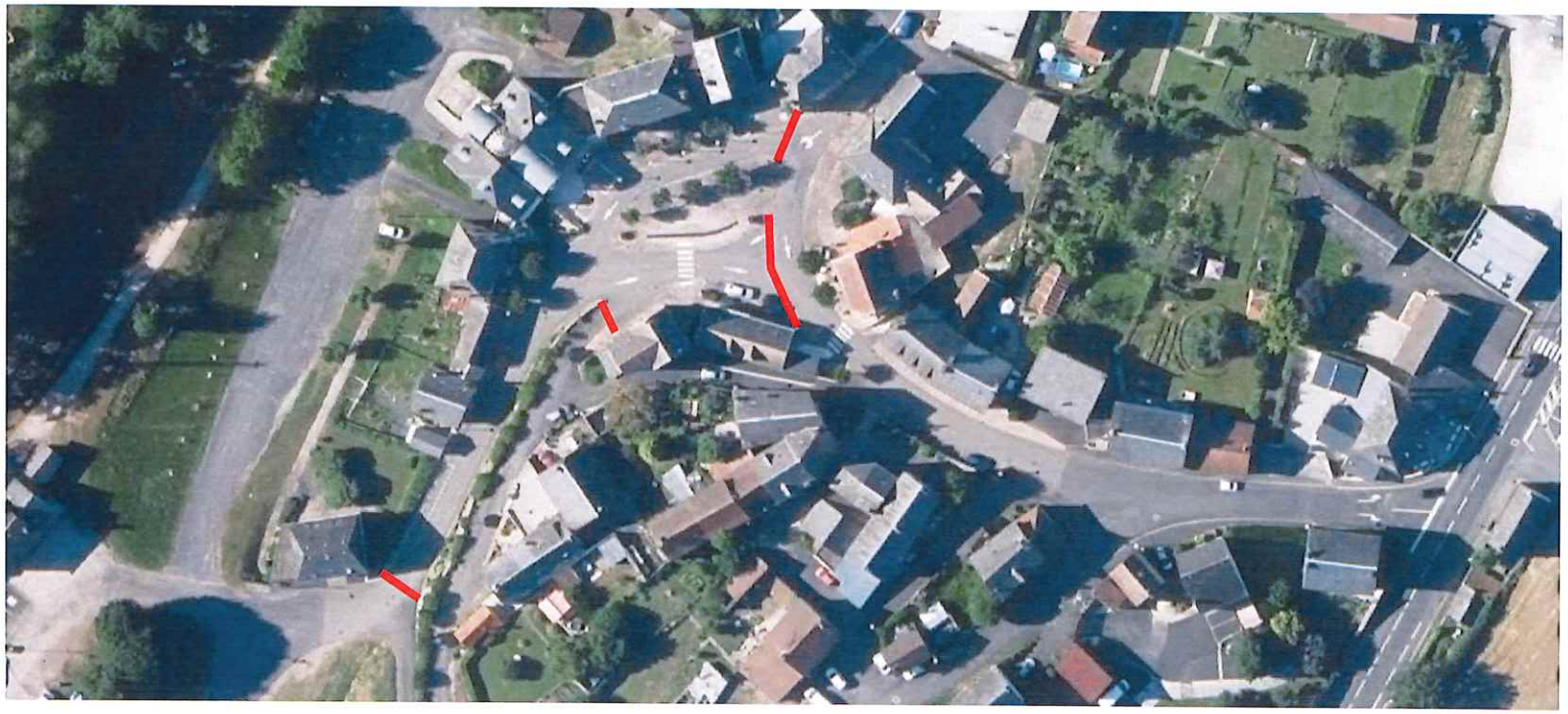

« Fêtons la musique »

Le 20 juin 2025

Place Georges POMPIDOU

15210 YDES

Installation sur la place de la mairie

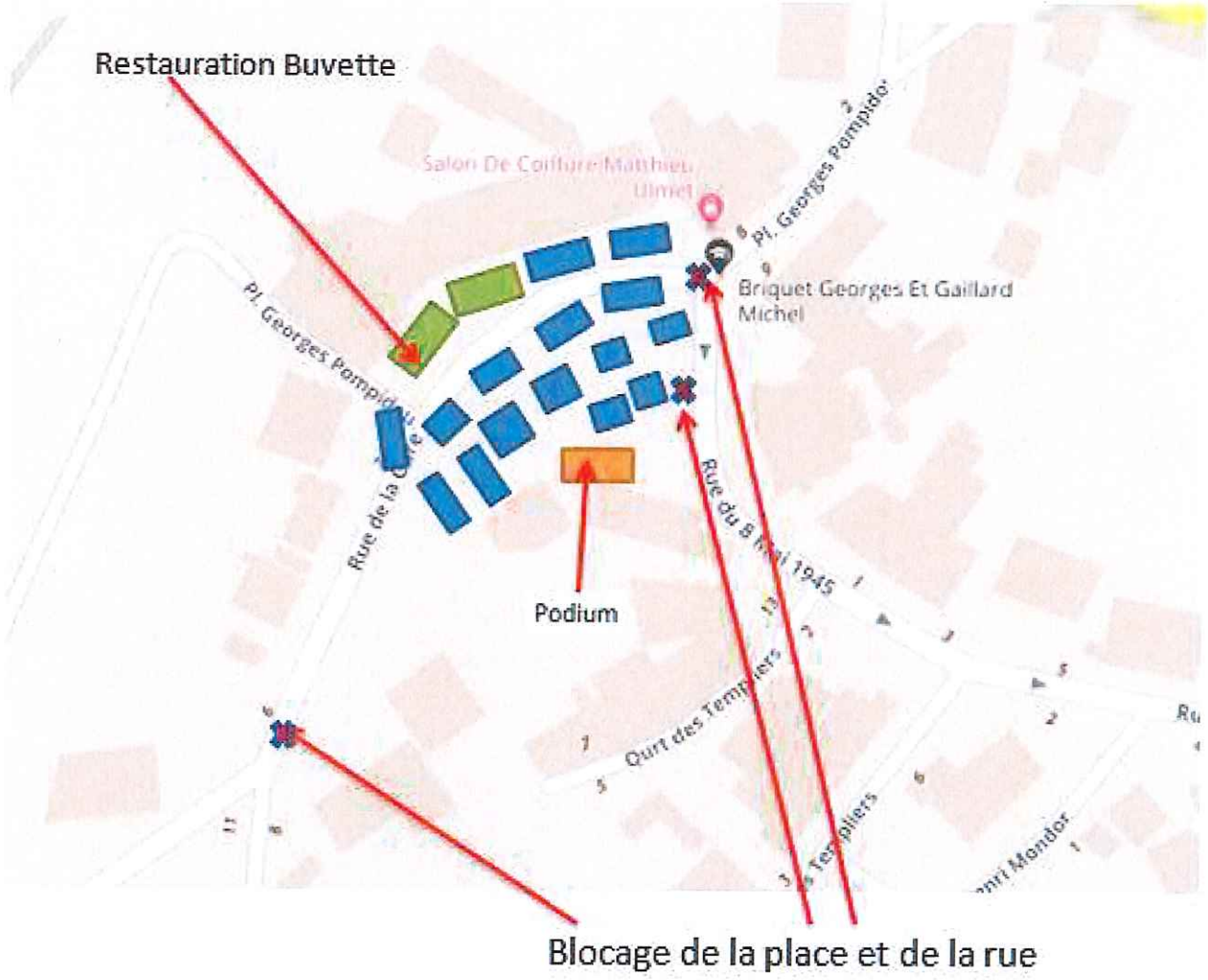

- Les accès de la place seront libérés pour les secours
- Blocage des rues et de la place avec des barrières.
- Arrimage des barnums avec des blocs bétons
- Prise d'un arrêté municipal pour interdire la circulation de la rue et de la place de 12h à 0h00